

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice	: 17	SEANCE DU :	VINGT-SIX JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Nbre de membres présents	: 14	Vice-Présidente :	Mme Frédérique DRAY
Nbre de procurations :	: 01	Secrétaire :	Mme Delphine BERNARDOT
Nbre de membres votants	: 15		
Date de convocation :	20 Juin 2023	<u>Présents</u> :	Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, BUSSIERE Pierrette, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle, GRUET Justine
Date de publication :	04 juillet 2023		MM. DRUET Timothée, GOMET Nicolas, CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy, GAGNOUX Jean-Baptiste
		<u>Excusés avec procuration de vote :</u>	M. CUINET Jean-Pierre à Mme DRAY Frédérique
		<u>Excusée sans procuration de vote :</u>	Mme DEJEUX Jacqueline Mme GIROD Isabelle

N : 26.06.23.23

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET DES
RÉSIDENCES AUTONOMIE (COMPTABILITE M 22)**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget des résidences autonomie.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement à affecter négatif de 118 867,66 €, comprenant un résultat négatif de l'exercice 2022 de 147 207,33 € et un résultat antérieur reporté de 28 339,67 € sur le budget des résidences autonomie,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement à affecter de 26 235,03 €, comprenant un résultat négatif de l'exercice 2022 de 76 665,93 € et un résultat antérieur reporté de 102 900,96 € sur le budget des résidences autonomie,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AFFECTE** les résultats du budget des résidences autonomie comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022		
Résultat à affecter au 31 12 2022	Excédent Déficit	/ 118 867,66 €
Excédent		
Exécution du virement à la section d'investissement		/
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		/
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)		/
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		118 867,66 €

Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2022		
Résultat à affecter au 31 12 2022	Excédent Déficit	26 235,03 € /
Excédent		
Exécution du virement à la section d'investissement		/
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		/
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 001)		26 235,03 €
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 001)		/

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

* Sous-préfecture ; * C.C.A.S. (2) ; * Direction des Ressources Humaines* Trésorerie Principale* Direction des Finances

Pour extrait certifié conforme.
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Frédérique DRAY

